<u>Inscriptions et admissions des élèves de GS ou nouveaux élèves</u> arrivants sur la commune du Gua Rentrée 2024

1/L'inscription se fait en mairie du 10 avril au 29 mai 2024

Inscription uniquement les mercredis de 13h30 à 17h30

Avec les documents suivants :

- -Photocopie du livret de famille
- -Justificatif de domicile de 3 mois
- -Certificat de radiation de l'enfant

2/L'admission se fait au groupe scolaire le Bruyant du 11 avril au 30 mai

Avec les documents suivants :

- -Certificat d'affectation scolaire en élémentaire (donné par la mairie du Gua lors de l'inscription).
- -Attestation sur l'honneur de la vaccination de l'enfant à jour* (pas de carnet de santé)
- -Livret scolaire et les bulletins de l'ancienne école pour l'enfant nouveau sur la commune.
- -Certificat de radiation de l'enfant (nouveau sur la commune)

→Les jeudis 11 avril ; 02 mai ; 16 mai (après-midi) ; 23 mai, 30 mai

Ces permanences sont sans RDV et aux créneaux horaires suivants : De 8h45 à 11h35 et de 13h45 à 16h45.

→Les autres jours.

Appeler l'école au 04 76 72 36 40 pour convenir d'un RDV (si messagerie, laisser les coordonnées pour rappel) ou envoyer un mail au : ce.0380631e@ac-grenoble.fr

La liste des fournitures scolaires sera transmise fin juin aux classes. Elle sera affichée au panneau devant l'école.

La directrice, Mme Garrucho M-Ange.

* ADMISION A L'ECOLE ET VACCINS OBLIGATOIRES

Les familles ont 3 mois pour régulariser la situation vaccinale de leur enfant.

En plus des 3 vaccins anciennement obligatoires :

- la diphtérie
- le tétanos
- la poliomyélite

S'ajoutent :

- I'Haemophilus influenzae B
- la coqueluche
- l'hépatite B
- la rougeole
- les oreillons
- la rubéole
- le méningocoque C (bactérie provoquant des méningites),
- le pneumocoque (bactérie provoquant notamment des pneumopathies et des méningites). Cf site:

https://solidarites-sante.gouv.fr/prevention-en-sante/preserver-sa-sante/vaccination/vaccins-obligatoires/